# **RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 47/8**

### **GESVES**

La commune possède un schéma de structure (SSC) approuvé par la Région Wallonne en 2004. Elle est aujourd'hui en décentralisation.

Une étude paysagère a également été réalisée pour l'élaboration de son PCDN.

Au point de vue paysager, on peut relever dans le rapport d'Options du schéma de structure (2003-pg 15-16)

« Les ensembles paysagers de grande valeur constituent d'importants atouts qui font de la commune de Gesves une commune particulièrement attrayante. Il est donc important de les préserver.

A l'intérieur du plan de secteur de la commune de Gesves, sont déjà inscrites de vastes zones d'intérêt paysager couvrant le plus souvent des espaces forestiers d'intérêt esthétique. Or ces espaces fermés sont peu sensibles au changement d'affectation, moins en tout cas que les changements d'affectation à l'intérieur des espaces ouverts tels que les espaces agricoles.

A l'intérieur de la zone agricole du plan de secteur ont été précisées les aires suivantes

**2.1.** Les <u>aires agricoles à maintenir ouvertes</u>, situées au sud-est, (jaune clair) à l'intérieur desquelles les activités agricoles de grande production (élevages bovins et cultures) ou de substitution (parcages de chevaux, moutons, ...) doivent être soutenues.

En plus des principes relatifs aux tailles des exploitations et pour admettre une localisation de bâtiments d'exploitation qui préserve les vues longues et qui permette un développement harmonieux du bâti agricole, les recommandations suivantes sont d'application :

- privilégier l'extension de sièges d'exploitation existant afin de former des ensembles agricoles groupés,
- admettre sans encourager l'essaimage de sièges d'exploitation « coincés » dans une structure d'habitat sans possibilité d'extension acceptable pour autant qu'ils cherchent à s'articuler autour d'un ensemble agricole groupé ou à en former un nouveau,
- afin d'endiguer les velléités de logements agricoles spéculatifs dans la zone agricole, admettre, par exploitation, au maximum deux logements « non dissociés » des bâtiments d'exploitation. Les espaces concernés sont :
  - la campagne de Borsu entre Gesves et Sorée.
  - les terres agricoles à Brionsart à l'est de Gesves.
  - Basse Arche à l'est de Haut-Bois.
- **2.2.** Certains espaces agricoles qui constituent des éléments majeurs d'ensemble paysager de grande valeur patrimoniale tels que certains châteaux ou fermes classés, sont parfois particulièrement sensibles. Le schéma de structure définit donc à l'intérieur de la zone agricole des <u>aires agricoles de grande valeur patrimoniale</u> (représentées en jaune clair, pointillé bleu) pour lesquelles les règles suivantes sont d'application :
- la construction de tout nouveau bâtiment agricole ou para-agricole isolé est interdite ; l'extension de bâtiments d'exploitations actuelles est toutefois autorisée;
- les plantations denses ou en rideau d'arbres y sont également interdites, exception faite des bords de route et chemins communaux, car elles mettent en péril les vues longues caractéristiques de ces zones.

Les espaces concernés sont :

- A Mozet : l'ensemble paysager comprenant La Navêre, la ferme de Basseille et le Mont Sainte-Marie ;
- La plaine proche de la ferme Moreau et les campagnes de Maizeroûle avec la ferme de Bloskin ;
- Les terres agricoles entourant le château d'Haltinne.
- **2.3.** Les <u>aires de "respiration" villageoise</u> (de couleur vert pomme). Il s'agit d'enclaves agricoles à l'intérieur de tissus bâtis lâches (Faulx-les-Tombes et Gesves) particulièrement sensibles au phénomène d'abandon ou de boisement. Ces espaces ouverts doivent contribuer au maintien du caractère rural de l'entité de Gesves et donc conserver leur affectation agricole actuelle. A l'intérieur de ces zones seraient donc interdites :

- toute nouvelle construction exception faite des abris de petite taille et en bois pour animaux domestiques tels les chevaux et moutons;
- toute plantation susceptible de former un écran visuel (les plantations d'arbres isolés dans les parcs ou vergers et les haies taillées sont donc acceptées). Les zones concernées sont :
  - A Mozet, l'espace agricole entre les rues de Loyers et Pièltain;
  - A Faulx-les-Tombes, les zones agricoles entre les rues de Gesves, Trou Renard et de la Pologne;
  - A Gesves, les zones agricoles comprises entre :
    - les rues Pré d'Amite, de la Sapinière et Tienne Saint-Martin.
    - les rues Chaurlis, du Harras et Fau Sainte-Anne,
      - la Chaussée de Gramptinne et la rue les Fonds,
  - A Haut-Bois, l'espace central entre les rues de Hamel, de Haut-Bois, de Bouyenon, Trou Bouquiau.
- **2.4.** Les aires <u>de reconversion admissible agriculture forêt</u> (aires de couleur brune). L'article 35 du CWATUP laisse la possibilité de reconversion agriculture forêt à l'intérieur de la zone agricole peu productive du plan de secteur: "Les zones agricoles sont destinées à l'agriculture au sens général du terme,... »

La commune a donc prévu des moyens pour palier le manque de protection paysagère qui touchait certaines parties de son territoire.

L'étude paysagère réalisée dans le cadre de l'étude du schéma de structure, a servi de base à notre travail. De très nombreux PV et LV ont été relevés lors de cette étude, mais aucun PV n'a été repris sur la carte du SSC.

Ils étaient classés comme exceptionnels, remarquables ou de bonne qualité. Nous avons photographié la plupart de ces PV.

Les paysages de la commune font partie de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien, analysé plus en détail dans l'atlas des paysages de Wallonie 3 consacré au Plateau condrusien. Selon l'atlas, les paysages de la commune suivant leurs caractéristiques, se retrouvent partagés entre deux territoires paysagers eux-mêmes divisés en aires paysagères.

-Au nord, les paysages font partie du territoire paysager des Collines de la bordure nord du vrai Condroz et se retrouvent dans l'aire paysagère de la Bordure agro-forestière du Samson.

« La Bordure agro-forestière du Samson est disséquée par un important réseau de ruisseaux affluents de la Meuse. Son relief mouvementé conditionne la présence de nombreux boisements sur les pentes et au sud de l'aire. L'espace agricole se partage équitablement entre prairies et cultures. L'habitat est le plus souvent groupé en villages, dont certains se sont densifiés et étendus dès les premiers mouvements d'urbanisation des campagnes au 20e siècle. »

La Bordure agro-forestière du Samson s'étend entre les pentes abruptes du versant mosan et le relief régulier des tiges et chavées des plateaux centraux de l'ensemble paysager.

Le RELIEF se caractérise par une succession de vallées séparées par des crêtes dont l'altitude augmente progressivement vers le sud. Le réseau hydrographique forme un treillis. Les affluents directs de la Meuse (Samson, ruisseaux d'Andennelle et de Solière) présentent une orientation sudnord, recoupant la structure générale du relief. Leurs affluents les rejoignent perpendiculairement. Vers l'est, le réseau hydrographique se densifie et les dénivelés s'accentuent.

L'occupation du sol se partage entre agriculture et boisements, à l'avantage de la première. Les superficies AGRICOLES se répartissent équitablement entre labours et pâturages, mais pas de manière homogène au sein de l'aire. Quand ils sont présents, les limons sont parfois mal drainés et acides en raison du sol schisto-gréseux (Condroz ardennais).

Néanmoins, deux replats limoneux mieux drainés et propices aux labours s'individualisent autour de Bonneville et de Loyers-Maizeret. Leurs paysages cultivés, qui offrent des vues plus longues, rappellent ceux des aires de plateau situées plus au sud.

Les BOISEMENTS referment les horizons visuels et sont très présents dans le paysage, particulièrement dans l'est de l'aire, défrichée plus tardivement et moins complètement. Dans les

47/8 GESVES

3

pâturages ou en bordure des champs, des éléments arbustifs renforcent le caractère boisé et compartimenté des paysages. Enfin, quelques vieux vergers subsistent à travers l'aire, prolongeant – dans des conditions moins favorables – les plantations de la vallée mosane.

Le semis originel de l'habitat est lié à d'anciennes structures seigneuriales féodales dont témoigne un nombre élevé de châteaux d'origine médiévale. La fin du 16<sup>e</sup> siècle et le 17e siècle ont connu une nouvelle période prospère, à en croire les nombreux châteaux et remaniements de cette époque, comme à Haltinne. La fin du 19e siècle marque l'arrivée d'une population bourgeoise dans l'ouest de l'aire, construisant de grosses demeures dans les paysages pittoresques très proches de Namur.

L'HABITAT est groupé en villages, hormis certaines fermes isolées. De manière générale, son aspect est assez disparate : matériaux et revêtements multiples (calcaire, grès, brique, badigeon ou crépi), typologie diversifiée (anciennes petites fermes, maisons ouvrières...) et alignements variables se mêlent. Cependant, certains noyaux villageois comme ceux de Mozet, Goyet ou Thon-Samson, par leur matériau calcaire, offrent une grande homogénéité. La partie est de l'aire compte peu de noyaux villageois anciens.

L'aire paysagère est parsemée d'une série de bâtiments et autres vestiges rappelant l'activité industrielle révolue de cette région. En effet, dès le 17e siècle, des propriétaires industriels s'installent dans la région. Sous leur houlette, se développent les industries du bois, du fer, de la terre plastique (derle), de la houille et de la pierre.

Seules la sylviculture et l'industrie extractive subsistent aujourd'hui.

Récemment, les villages de l'aire ont connu un développement de l'habitat en raison de leur proximité à Namur et Huy. Les maisons « quatre façades » ont étendu les noyaux d'habitat originels, s'alignant le long des voiries ou se regroupant sur les anciens terrains communaux (les « comognes ») valorisés sur le marché foncier.

Les infrastructures de transport convergeant vers Namur (N4, E411 et ligne 162) ont été le support d'un développement périurbain plus important sur toute la frange ouest de l'aire (Andoy, Nannine, Wierde et Sart-Bernard). Si le chemin de fer et l'autoroute sont relativement discrets dans le paysage, la N4 marque l'approche de Namur par les zones d'activité économique et les implantations commerciales qui s'y égrènent »

(extrait de l'Atlas des paysages de Wallonie 3 - Le Plateau condrusien)

-Au sud, les paysages font partie du territoire paysager du moyen plateau du vrai Condroz et plus particulièrement au sein de aire paysagère du Plateau Agricole de Gesves-Ohey. Description de l'Atlas :

« Au cœur du moyen plateau du Vrai Condroz, les aires des Plateaux de Gesves – Ohey, d'Achêne, d'Ouffet et

de la Campagne périurbaine de Nandrin présentent une succession caractéristique de tiges et de chavées orientés sud-ouest — nord-est. Le dénivelé entre le fond de la chavée et le sommet du tige s'accentue vers le sud, où il peut atteindre septante mètres. La disposition topographique génère de nombreuses vues longues tant du haut des tiges que dans l'axe des chavées. La succession de tiges est souvent perceptible en horizons multiples.

Les COURS D'EAU sont représentés par de petits ruisseaux, principalement inscrits dans la structure topographique générale. Seuls quelques-uns, tel le Ruisseau des Fonds d'Oxhe dans la Campagne périurbaine de Nandrin, lui sont perpendiculaires ; ils perturbent alors l'orientation caractéristique du relief.

L'occupation du sol s'organise en lien avec le relief.

Les TERRES AGRICOLES, majoritaires, se répartissent entre champs et herbages, au léger avantage des premiers. Les labours (céréales, cultures fourragères, colza...) s'étendent le plus souvent sur les pentes douces des chavées, parfois sur des tiges dont le relief adouci a été recouvert de dépôts limoneux. Les herbages occupent les fonds humides, les versants plus pentus et ceinturent les villages et les fermes isolées. Les BOISEMENTS, composés essentiellement de feuillus, occupent

préférentiellement le sommet des tiges aux sols gréseux peu favorables à l'agriculture, ainsi que les pentes raides et mal exposées.

L'HABITAT traditionnel se groupe en de nombreux villages et hameaux, souvent en haut de versant de tige, voire sur la crête elle-même. Ce type de sites permet d'épargner au mieux les terres agricoles, tout en facilitant l'accès à l'eau qui sourd à la ligne de contact entre les grès du tige et les calcaires de la chavée.

Corollaire de ces implantations, beaucoup de noyaux d'habitat présentent une disposition parallèle aux courbes de niveau ou en sommet de tige, aisément perceptible depuis le versant opposé. L'habitat ancien est constitué de fermettes bi ou tricellulaires, auxquelles s'ajoutent quelques grosses fermes en carré. Des maisons ouvrières sont parfois présentes au centre des villages en fonction des activités industrielles passées, notamment celle des carrières. Le bâti vernaculaire utilise les matériaux locaux : calcaire ou grès selon le site. La brique est peu présente, sauf dans l'aire de la Campagne périurbaine de Nandrin ; ailleurs, son usage était réservé à quelques bâtisses plus cossues qu'elle distinguait de la maison commune en pierre.

De nombreux CHÂTEAUX et fermes seigneuriales apparaissent à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne. Le relief contribue à rendre très visibles ces bâtiments imposants, ainsi que leurs drèves lorsque celles-ci subsistent dans le paysage agricole qui les cerne.

La présence de grands axes routiers transversaux (E411, N4, N63 notamment) contribue à une diffusion de l'URBANISATION dans ces espaces ruraux, en particulier à proximité du sillon mosan et de ses grands pôles urbains de Liège, Namur, Huy et dans une moindre mesure Dinant.

Les ACTIVITÉS INDUSTRIELLES et TERTIAIRES n'imprègnent qu'une faible portion des paysages. Quelques carrières sont encore en activité sur les plateaux, par exemple aux Avins ou à Ouffet. Des zones d'activité économique sont en cours de développement, comme à Tinlot, Assesse ou Achêne ; leur impact visuel global demeure toutefois relativement limité. »

(extrait de l'Atlas des paysages de Wallonie 3 - Le Plateau condrusien)

### Bassin de la MEUSE Sous-Bassin du SAMSON

BV 465 : Bassin versant du SAMSON DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX INCLUS) AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)

<u>Unité 4 B : Vallée du Ruisseau du Tronquoy (BV 465)</u>

# 

En circulant le long de la N941, en venant de Wierde, la vue se porte, tout d'abord, sur la ferme blanche de Basseilles, point d'appel remarquable dans ce paysage de vallée largement ouvert. Légèrement surélevée par rapport au lit du Tronquoi, elle semble surveiller l'entrée de chaque visiteur. Arrivé sur le territoire communal, après le premier tournant, apparaît le village de Mozet. Celui-ci, à l'origine blotti au pied du versant septentrional du Tronquoi, autour de son église, de son château et de deux grosses censes seigneuriales, s'étale aujourd'hui sur l'ensemble du versant jusqu'au bois des Comognes.

La présence de bâtiments patrimoniaux de qualité, de constructions rurales traditionnelles, en pierre calcaire, bien conservées, font que Mozet mérite sans nul doute de figurer dans la liste des plus beaux villages de Belgique et justifie l'attention toute particulière que les aménageurs doivent lui réserver. Sur le versant opposé, le Bois de Roquîmont (225m) et le hameau du Mont-Sainte-Marie complètent le

(extrait de l'étude paysagère du SSC)

### PIP de MOZET (se prolonge sur la carte 48/5)

Maintenir le PIP existant actuellement sur la vallée du ruisseau du Tronquoy en amont de Mozet. Cette vallée évasée que l'on découvre en parcourant la N 941( LVR 138-84 carte 48/5) est embellie par la présence de la belle ferme blanche de Basseille située un peu plus haut que le lit du cours d'eau. L'autre élément important dans ce paysage est le centre ancien du village de Mozet blotti au fond de la vallée, avec son château, son église et deux grosses censes seigneuriales (PV 389). Il est classé comme ensemble architectural. Les extensions de Mozet qui s'étalent jusqu'à la lisière du bois des Comognes, sont la partie la moins belle du village et du paysage. Elles ne sont d'ailleurs pas reprises dans le PIP.

De nombreux PV relevés dans l'étude du SSC illustrent ce très bel ensemble paysager.

Le PIP est également maintenu sur la clairière du Mont-Sainte-Marie qui constitue un très bel ensemble paysager valorisé par la présence d'une ancienne tour romane et des fermes isolées (PV 55-56).

Ce PIP n'a pas été repris sur la carte du plan des affectations du SSC, comme périmètre de grande sensibilité visuelle

LVC WP 54

tour d'horizon.

LVR 54 ou Inscrire une LVR? Cette ligne de vue située le long d'un chemin de grande randonnée, offre de très jolies vues dominantes sur la vallée du Ruisseau du Tronquoy avec comme point d'appel, la jolie ferme de Basseilles, et dans une moindre mesure, le château de Mozet et le village masqué en partie par la végétation. Sur la crête opposée on voit l'ensemble rural du hameau de Limoy. La vue est menacée par une plantation de sapins de noël. C'est une LV classée comme exceptionnelle dans l'étude du SSC







**LV 57** WP 57

### LV d'intérêt communal.

En descendant de Mont-Sainte-Marie, on jouit d'une jolie vue sur Mozet. On peut constater l'étalement récent du village sur le versant opposé. Il pénètre même dans le bois des Comognes, comme l'illustre la photo ci-dessus.



LVR 1 84 WP 138

LVR 138 et Inscrire deux LVR.

Très jolies vues sur la vallée du Tronquoy, la belle grosse ferme de Basseille et le village de Mozet depuis la N 941-rue de Jausse. Le centre ancien de Mozet se découvre beaucoup



mieux à la chute des feuilles. Cette LVR se prolonge dans la commune de Namur Elle est reprise comme LV remarquable dans l'étude paysagère du schéma de structure.



47/8 GESVES







# **LV 89-90-91** WP 89-90-91

### PV d'intérêt communal.

Les trois vues suivantes sont prises depuis le versant nord de la vallée du Tronquoy, à partir du GR qui traverse la vallée. On découvre la ferme de Baseille qui attire le regard et au sommet du versant opposé on peut apercevoir la Tour du hameau de Mont-Saint-Marie. L'inscription en PIP de ce paysage et des boisements de versant se justifie entièrement.

Il faudra faire très attention en cas d'urbanisation de la ZACC de Mozet. Elle est actuellement inscrite en PIP.

Suivant l'endroit où l'on se trouve, la vue est considérée comme exceptionnelle ou remarquable dans l'étude paysagère du schéma de structure.



89





# **LV 389** WP 389

### LV d'intérêt communal.

Jolie vue sur la grosse ferme de Royer, une partie du centre ancien et le fond de la vallée du Tronquoy. Le site classé du village de Mozet est limité au chemin. C'est une LVR classée comme exceptionnelle dans l'étude du SSC



La clairière allongée du Mont-Ste-Marie (M4), de grande valeur paysagère, occupe le haut du versant septentrional du tige boisé du même nom. Son étroitesse, la présence de monuments patrimoniaux remarquables, voire exceptionnels en son sein (tour romane...), nous amène à avoir à son égard une attitude de protection spéciale. De plus, l'existence d'une clairière - une tache claire dans un vaste ensemble boisé sombre - est très intéressante en vue lointaine.

(extrait de l'étude paysagère du SSC)

LV 55

LV d'intérêt communal : Jolies vues dominantes vers la vallée du Tronquoy. Sur la gauche on a une belle vue sur la tour romane de Mont-Sainte-Marie.

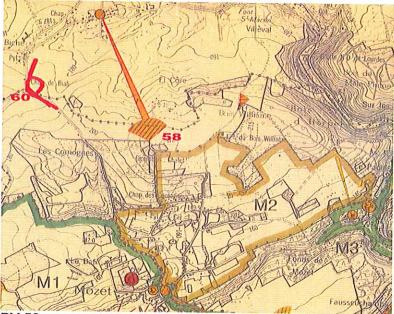


**PV 56** 

Autre jolie vue sur la tour de Mont-Sainte-Marie avec à l'arrière plan le versant opposé de la vallée du Tronquoy.

C'est un PV classé comme remarquable dans l'étude du SSC





PV 58 WP 58

PV d'intérêt communal.

Très jolie vue dominante, longue et très ouverte. C'est le centre ancien du village de Maizeret, et en particulier son église, qui attirent le regard.

Les extensions du village à l'ouest sont bien trop perceptibles pour ne pas nuire à la qualité d'ensemble du paysage que l'on découvre.

C'est un PV classé comme remarquable dans l'étude du SSC.



**PVR 60** 

WP 60

### Inscrire un PVR à la chapelle de Biali

Très jolie vue vers le village de Maizeret et la jolie zone rurale de La Côre, mélange de prairies, champs, bosquets, chemins sinueux bordés par des boisements. De ce PV, les nouvelles constructions à l'entrée du village, sont beaucoup moins perturbantes qu'au PV 58. C'est pourquoi nous proposons d'y inscrire le PVR vers le village de Maizeret.

Ce PV se situe dans la commune d'Andenne



47/8 GESVES

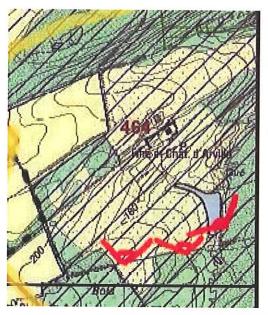
### Unité 8 B : (BV 464)

BV 464 : Bassin versant du SAMSON EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX EXCLU

**PV 92** WP 92 PV d'intérêt communal.

Vue ouverte qui permet de voir, à l'ouest, le village de Sart-Bernard. Les vues vers le château d'Arville sont masquées par les boisements. C'est un PV classé comme étant de bonne qualité dans l'étude du SSC





### PIP du château d Arville.

Maintenir le PIP existant sur le château, et son parc. Bien que ce très beau château ne soit que peu visible depuis les voiries vicinales, il fait partie d'un très bel ensemble paysager que les participants et visiteurs du jumping international annuel peuvent découvrir. En suivant le petit sentier qui longe le grand étang à l'est, on découvre les ruines d'une ancienne chapelle et une vue particulièrement belle sur le château avec le grand étang au premier plan.

Ce PIP est repris au schéma de structure comme périmètre de grande sensibilité visuelle



# RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 48/6

### **GESVES**

### Bassin de la MEUSE Sous-Bassin du SAMSON

BV 465 : Bassin versant du SAMSON DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX INCLUS) AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)

Unité 8G : Amont de la vallée du Samson (BV 464)

Byte Miller

Byte de Many fine

Campaigne du

Bris de Bramblyne

PIP de Gramptinne

Modifier le PIP existant actuellement au nord de la ferme de Gramptinne pour qu'il englobe le périmètre de grande sensibilité paysagère au SSC qui recouvre la ferme et son environnement. Cette belle grosse ferme isolée constitue un élément très important dans cette chavée. Elle attire le regard lorsqu'on circule sur les voiries qui l'entourent. Et forme avec le hameau proche, un bel ensemble paysager à préserver.

L'ancien PIP visait certainement à protéger les zones de source du Samson Nous le limitons à la lisière du Bois de Mont qui tapisse la partie haute du Tige.

### **LV 163** WP 163

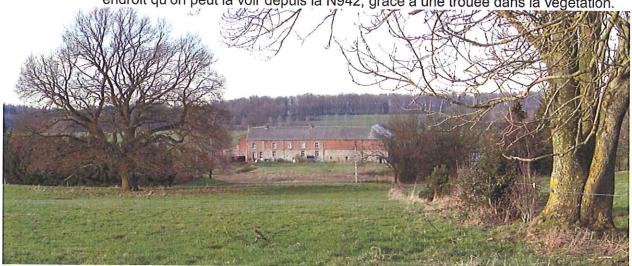
### LV d'intérêt communal.

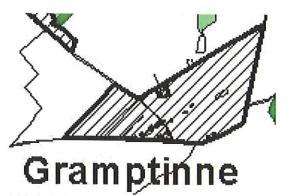
Jolie vue vers la grosse ferme de Gramptinne et le château de la Neuve Cour qui se trouve en partie masqué par les boisements de son parc.

Il se trouve dans la commune d'Assesses où il a été proposé de supprimer le PIP existant sur le parc et la ferme. La ferme est dénaturée par les nombreuses extensions et le château et son parc son à peine visibles depuis les chemins à cause de la végétation du parc.



**PV 164** WP 164 PV d'intérêt communal. Les vues vers la façade sud de la ferme de Gramptinne sont rares car des plantations de conifères masquent la ferme. Ce n'est qu'à cet endroit qu'on peut la voir depuis la N942, grâce à une trouée dans la végétation.





Une aire de grande sensibilité paysagère est inscrite au SSC sur la ferme de Gramptinne et son environnement paysager.

**LV 152-153** WP 152-153

La rue qui conduit à l'ancien couvent transformé en appartements, offre de très jolies vues dominantes embrassant la campagne de Borsu. La vue longue permet de découvrir, à l'ouest, Petit-Gesves dont ont repère aisément l'église et, à l'est, le parc du château de Wallay. Entre les deux, la campagne de Borsu avec les nombreuses fermes et installations agricoles (ferme Francesse, de Borsu, de Space...) dont certaines sont loin d'être bien intégrées dans le paysage.









**PV 150** WP 150

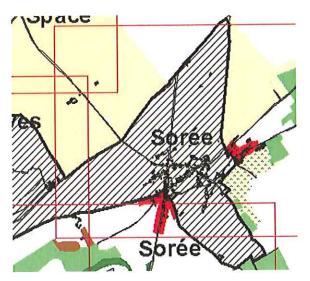
Jolie vue à hauteur de la ferme de Borsu, sur l'ancien couvent de Sorée et la ferme de Francesse en contrebas.



Sous-bassin du HOUYOUX

# Unités 7 C<sub>3</sub> - 7 C<sub>4</sub> : Vallée du ruisseau de Flème (BV 472)

BV 472 : Bassin versant du HOYOUX DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE PAILHE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE GOESNES



### PIP de Turlure

Le PIP de Turlure délimité dans la commune d'Ohey s'étend jusqu'au village de Sorée en y incluant le centre ancien.

Ce PIP, qui se prolonge jusqu'à Sorée, constitue un paysage particulier qui valorise les entrées des villages d'Ohey et Sorée. Il présente une originalité par la présence des anciennes fosses d'extraction de terres plastiques devenues aujourd'hui des plans d'eaux entourés de bosquets. Ce vaste ensemble paysager présente un relief vallonné avec toutefois une ondulation liée à la présence d'une ligne de crête secondaire au sein de la vallée.

Il se découvre depuis les voiries importantes

Le village de Sorée domine la vaste zone agricole de la campagne de Borsu qui s'étend jusqu'à Petit-Gesves. Il est inclus dans le vaste périmètre de grande sensibilité paysagère du SSC qui se prolonge jusqu'à Petit-Gesves.

Son église se détache dans le paysage et constitue un point d'appel important comme l'illustre les vues suivantes.

**PV 154** 

LV d'intérêt communal. Jolies vues vers le centre ancien de Sorée avec l'église qui se détache en bordure du village.



PV 157

48/6 GESVES 5





PV 160 (WP 160): Cette vue vers l'église est en zone d'habitat. Elle risque donc de disparaître.



PV 155 Ce PV offre une jolie vue sur le PIP de Turlure qui se prolonge jusqu'à Sorée dont WP 155 l'église se détache joliment en bordure du village. À l'est on voit le hameau de Bouchaille sur la crête.

48/6 GESVES



Les PV 162 et 161 (WP 162-161) donnent de jolies vues vers la ferme du Rond Bois et le paysage de la chavée au sud de Sorée. . Cette ferme constitue avec la ferme de Gramptinne, le deuxième point d'appel. Elle est intégrée dans le périmètre de grande sensibilité paysagère de Sorée et se trouve également au sein du périmètre du RGBSR de Sorée.



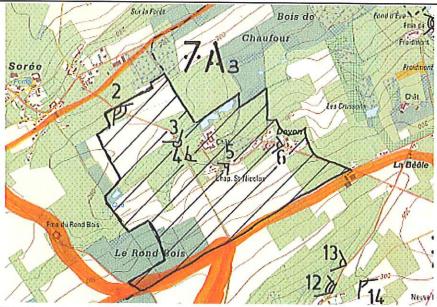




# Unité 7A3 : Vallée du Ruisseau de Vyle (BV 472).

**PV 159** WP 159

PV d'intérêt communal. Jolie vues sur l'amont de la vallée du ruisseau de Vyle, où l'on découvre au creux de la vallée, le château de Doyon, entouré de son parc, avec les nombreuses drèves qui y aboutissent.. Ce paysage fait partie du PIP proposé dans la commune de Havelange. Un PVR a été inscrit en limite communale (PVR 2)



« PIP DE DOYON

Étendre le PIP existant sur le parc du château de Doyon, au paysage très harmonieux et varié situé à l'ouest et au sud du parc. Ce paysage, où champs et prairies sont présents en superficie équivalente et où de belles drèves et des reliquats bocagers apportent les éléments verticaux nécessaires à briser l'élévation en pente douce des deux flancs du vallon, est notamment traversé par un chemin de Grande Randonnée. Il peut s'apprécier de plusieurs points de vue et en particulier, en venant de Sorée, du PVR 2. Le PIP est maintenu sur le parc et étendu sur une grande partie du hameau de Doyen conformément au schéma de structure, »



# RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 48/5

### **GESVES**

### <u>Bassin de la MEUSE</u> <u>Sous-Bassin du SAMSON</u>

BV 465 : Bassin versant du SAMSON DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX INCLUS) AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)

### Unités 4 B-4C-4D : Aval de la vallée du Samson (BV 465)

(se poursuit sur la carte 47/8)

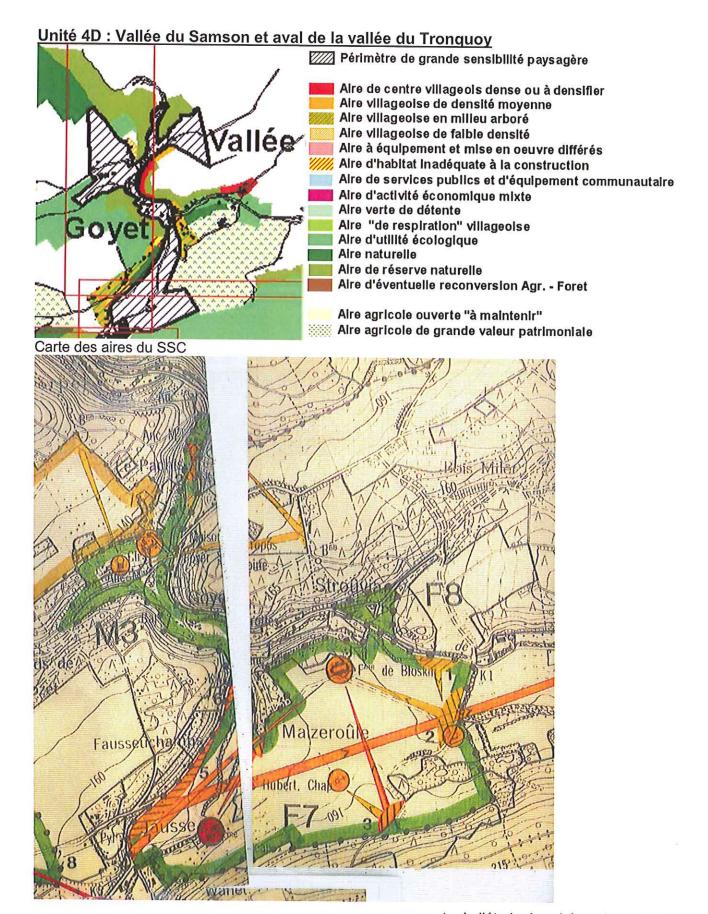
### Unité 4B : Vallée du Ruisseau du Tronquoy

PIP de MOZET (se prolonge sur la carte 47/8)

Agrandir le PIP existant actuellement sur la vallée du ruisseau du Tronquoy en amont de Mozet, pour qu'il coïncide avec la "zone d'intérêt paysager de grande valeur" de l'étude paysagère du schéma de structure. Le PIP est ainsi agrandi à l'E. jusqu'à la LVR 84 située le long de la rue de Jausse (N 941).

LVR 84 WP 84 Inscrire une LVR le long de la rue de Jausse. Très jolies vues vers le centre ancien de Mozet. La vue est canalisée par un couloir végétal tout en ondulation. On aperçoit le château de Mozet et une partie du centre ancien avec l'église ... Malheureusement le paysage est un peu gâché par les extensions du village. C'est une LV classée par endroits comme remarquable et à d'autres comme exceptionnelle dans l'étude du SSC





### PIP de Goyet

Agrandir le PIP existant pour qu'il englobe le fond de la vallée du Samson à Goyet avec le très beau village de Goyet ainsi que les deux versants boisés qui valorisent le paysage et encadrent la vallée. Les terres agricoles qui subsistent sur la partie supérieure des versants participent aux très beaux paysages que l'on découvre depuis les hauteurs de Goyet et font partie du périmètre de grande sensibilité paysagère du SSC. Le paysage est très bien décrit dans l'étude paysagère du schéma de structure, mais c'est en le découvrant qu'on peut en apprécier tout le charme.

# M3 - Goyet - vallée du Samson (zone de grande valeur)

La zone M3 est constituée par le fond de vallée du Samson et la partie aval de la vallée du Tronquoi.

Trois points d'appel remarquables s'inscrivent dans le paysage visuel de cette vallée : les rochers de Goyet et les deux châteaux (Foyer St-Antoine, actuel home du C.P.A.S. et un domaine privé) qui se localisent dans le bas de la vallée du Tronquoi.

La route pittoresque de la vallée du Samson, coincée entre le versant et l'étroite plaine alluviale de la rivière, offre à ceux qui l'empruntent, au détour de l'un ou l'autre virage, quelques belles surprises.

Tout d'abord, un ancien moulin puis, à travers un bel alignement de hêtres, les premières maisons de pierre calcaire du hameau de Goyet (visible essentiellement l'hiver - M3/2).

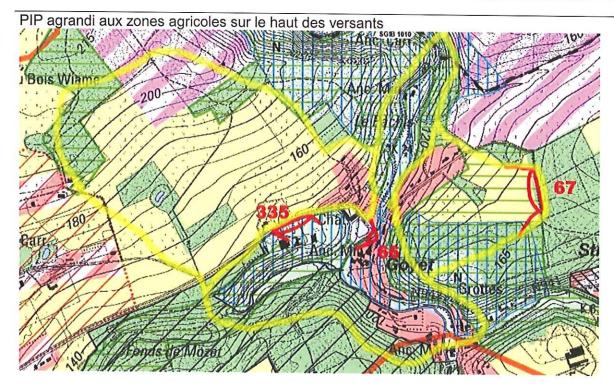
La structure allongée du hameau s'élargit au château, vaste demeure classique en pierre, qui s'est implantée à la confluence du Tronquoi et du Samson.

"Au Pont", quelques maisons et un ancien moulin montrent encore aux observateurs attentifs leur millésime (1717, n°13 - 1736, n°17 - 1691, n°22 et 24).

Enfin, à proximité des rochers - surtout visibles en venant de Jausse (F7/6) -, encore un ancien moulin (La Meunerie)... et le Samson, plein de charme avec ses minichutes et ses bords plantés d'aulnes glutineux, d'érables...

Le château en brique rouge est visible du Try de Goyet (essentiellement l'hiver), et du chemin M sans n° de zone /1, d'où l'on aperçoit également les rochers dolomitiques des "Demoiselles".

(extrait de l'étude paysagère du SSC)



PV 66 WP 66 L'ancien château de Goyet devenu une seigneurie attire le regard lorsqu'on parcourt la vallée.



**PV 335** WP 66 Le château des hauteurs de Goyet, en briques rouges, ne se voit pas du fond de la vallée. On le découvre en descendant par la rue de Mozet ou à partir des chemins situés sur la partie haute du versant, lorsque la végétation le permet, comme c'est le cas depuis la LV 67 située sur le versant opposé.

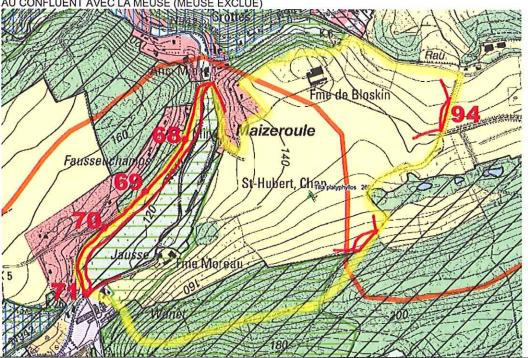






# Unités 4C-4E-4F : Vallée du ruisseau de Strouvia (BV 465)

BV 465 : Bassin versant du SAMSON DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX INCLUS) AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)



### PIP de Jausse et Maizeroule

Étendre le PIP existant limité actuellement au fond de la vallée du Samson. Ce superbe ensemble paysager est bien trop limité. La très jolie ferme Moreau, entourée d'herbages qui remontent joliment sur le versant, les terres cultivées de Maizeroules avec la grosse ferme Bloskin et au sud, les boisements qui tapissent le versant nord du tige, participent à la qualité paysagère de cet ensemble. Il est donc indispensable de les intégrer dans le PIP qu'on découvre notamment de la N 942. en suivant la vallée entre Goyet et Faulx-les-Tombes. (LV 68-71).

Le fond de la vallée et le versant herbager sont repris au SSC comme périmètre de grande sensibilité paysagère, tandis que les terres cultivées de Maizeroule sont reprises comme aire agricole de grande valeur patrimoniale.

Ce PIP se trouve à cheval sur les unités 4C et 8A. Il est très bien décrit dans l'étude paysagère du SSC.

### F7 Jausse - Maizeroûle (zone de grande valeur)

Le magnifique ensemble paysager de Maizeroûle est marqué par l'agriculture.

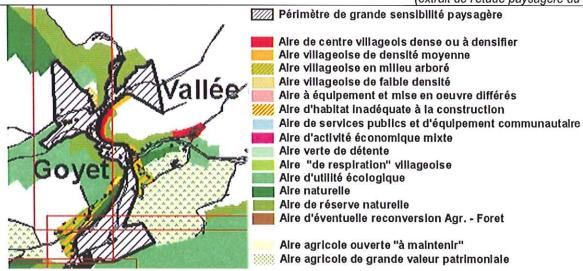
Deux grosses fermes en structurent l'espace, l'une dans le fond de vallée (ferme Moreau), l'autre, perchée au sommet d'un col (ferme de Bloskin). A l'ouest de la zone, coule le Samson. Il serpente nonchalamment au milieu d'un double rideau d'aulnes glutineux.

Au-dessus de la ferme Moreau, sur le versant, quelques arbres épars donnent un éclat particulier à cet espace cultivé, largement ouvert.

Au milieu des champs, la chapelle St-Hubert, entourée de quelques arbres et fourrés, est un point d'appel très remarqué (vue F7/3).

Une dernière bâtisse interpelle le promeneur. Pourquoi cette maison (vue F7/1), isolée en cet endroit? Cet ancien presbytère est le seul vestige, aujourd'hui visible, du hameau de Maizeroûle. Celui-ci a été englouti par divers effondrements du sous-sol liés à l'exploitation des terres plastiques.

(extrait de l'étude paysagère du SSC)

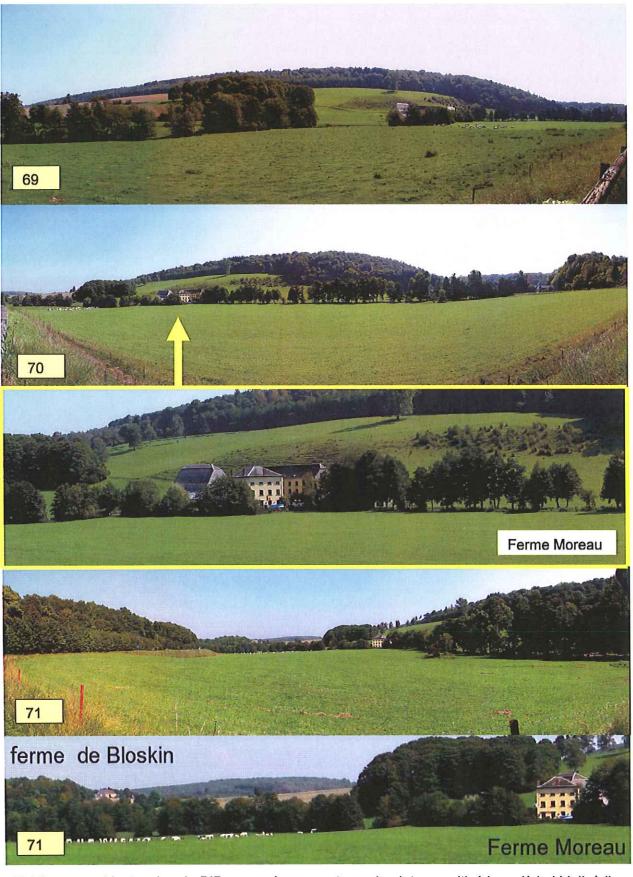


**LV 68-71** WP 68 à 71

LV d'intérêt communal. Belle découverte de la vallée du Samson, de la ferme Moreau, et des terres cultivées de Maizeroule avec la grosse ferme Bloskin. Cette très belle partie de la vallée du Samson est maintenue en PIP.



48/5 GESVES



LV 94 (WP 94) : L'extension du PIP proposée, remonte sur le plateau cultivé jusqu'à la LV d'où l'on voit parfaitement la grosse ferme Bloskin.





### PIP de la vallée du Strouvia à HALTINNE, Strud et Là-Bas

Agrandir le PIP existant de Haltinne, pour qu'il englobe la vallée du Stouvia entre Haltinne et Strud ainsi que l'environnement paysager de Strud et Là-Bas. On se trouve face à un paysage vallonné plus ou moins mouvementé. Le sommet des versants est boisé. Le PIP existant englobe en grande partie le site classé de Haltinne comprenant le superbe château (PV 117), son parc, les douves (PV 112), la ferme, l'étang, et l'église, isolée en bordure du hameau (PV 109). Le paysage est varié et très harmonieux.

On se trouve dans l'aire paysagère de la bordure agro-forestière du Samson, délimitée dans l'atlas des paysages de Wallonie.

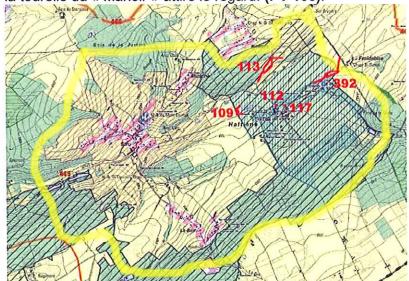
Le SSC a repris les zones agricoles qui entourent la zone de parc du château de Haltinne et encadrent les ruisseaux de Strouvia et de la Campagne en aire agricole de grande valeur patrimoniale sur la carte des affectations du SSC. Ces zones agricoles ouvertes, joliment décorées par des haies et des alignements d'arbres qui longent les ruisseaux,... sont très importantes dans le paysage. Elles remontent sur les versants jusqu'aux lisières forestières et permettent de faire de belles découvertes paysagères à partir des routes qui relient Haltinne à Bellaire (PV 113) et Froidebise (PV 392).

**Étendre le PIP existant** pour qu'il englobe le village de Strud et son environnement paysager. Le village se présente regroupé au fond du vallonnement bien marqué de la vallée du Strouvia et de ses affluents. (PV 348-98-96)

Les boisements tapissant les sommets des versants, accentuent le relief et descendent de manière irrégulière sur les versants, limitant joliment les zones agricoles.

La belle église romane de Strud, juchée sur un promontoire, domine le village et la vallée du Strouvia. Elle constitue un point d'appel important dans ce très bel ensemble paysager repris en partie comme périmètre de grande sensibilité visuelle au plan d'affectation du SSC.

Agrandir le PIP sur la zone agricole de la chavée de Là-Bas. Cette zone, également reprise en partie comme périmètre de grande sensibilité visuelle au SSC, compose un paysage vallonné plus ouvert et au relief moins mouvementé. Cette configuration met en valeur le hameau allongé en bordure de la lisière des bois qui tapissent le sommet du tige (PV 100). En bordure du village, la tourelle du « Manoir » attire le regard. (PV 108).



**PV 117** (WP 117): Depuis la route, on peut découvrir la très belle grille, une façade et les douves du château de Haltinne, classé comme patrimoine exceptionnel de Wallonie (**PV 112-** WP 112).

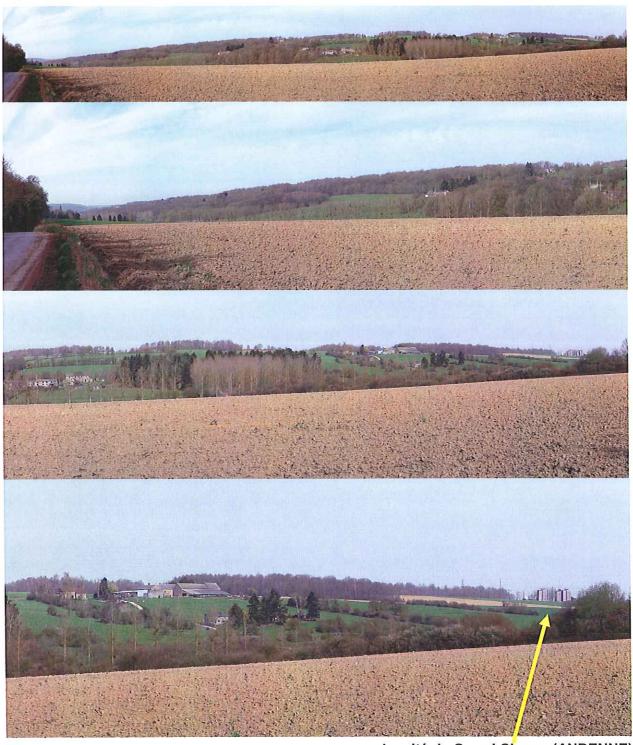






**LV 392** WP 392

LV d'intérêt communal. Jolies vues dominantes sur la vallée du ruisseau de la Campagne et vers Bellaire sur le versant opposé.



La cité de Grand Champ (ANDENNE)

A partir du château d'Haltinne, la route vers Froidbise et Andenne monte pour atteindre assez rapidement la ligne de crête. De cette position élevée, on peut admirer la vallée du ruisseau de la Campagne dont le cours est souligné par un alignement de peupliers (H3/3).

D'anciennes fosses d'exploitation, quelques courts réseaux de haies basses ou de peupliers, de petits bosquets enjolivent le versant et donnent au lieu une valeur historique et une esthétique particulière.

Vers le nord-est cependant, les immeubles "tours" de la cité de "Grand Champ" à Andenne (Coutisse) gâchent la vue. Quel dommage d'avoir bâti, sur le plateau, des constructions aussi hautes!

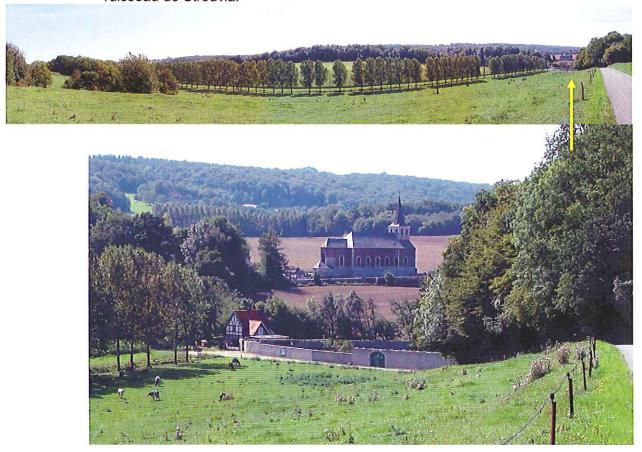
(extrait de l'étude paysagère du SSC)

### LVR 113

### Inscrire une LVR.

WP 113

C'est depuis cette LV qu'on peut découvrir, en position dominante, la petite église de Haltinne. Le château est masqué par la végétation et notamment par l'alignement de peupliers qui longent le ruisseau de la Campagne, petit affluent du ruisseau de Strouvia.





Même à la chute des feuilles, le château ne se voit pas. On aperçoit seulement une partie de ses toitures.

# LVR 107

### Inscrire une LVR.

WP 107

En sortant du bois, on jouit d'une très jolie vue sur la vallée du Strouvia et Haltinne dont on ne voit que quelques maisons et surtout l'église. Cette dernière, isolée en bordure de la vaste zone agricole qui s'étend vers Strud et Là-Bas, constitue un point d'appel majeur dans le paysage, alors que le château est dissimulé derrière les bandes boisées de son parc.

En arrière-plan on peut voir au sommet du versant à l'arrière de l'église, les premières maisons de Bellaire.

C'est une LV classée comme remarquable dans l'étude du SSC



**LVC 109** WP 109

### LV d'intérêt communal.

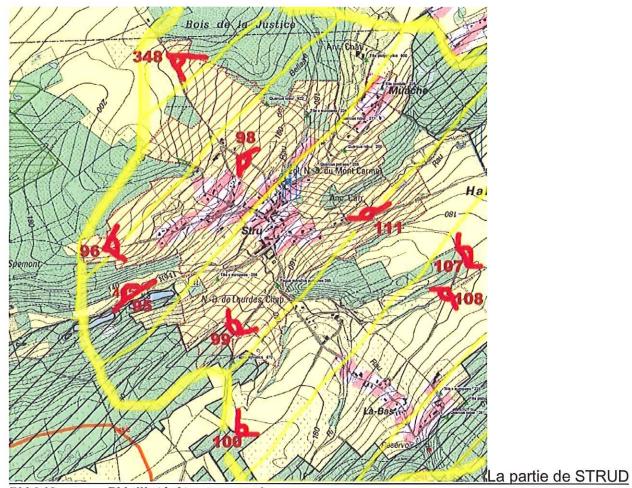
Jolie vue sur l'église de Haltinne, isolée en bordure du hameau.

Le PIP existant actuellement ainsi que le site classé de Haltinne, s'arrêtent le long du chemin où se trouve la LV.

C'est une LV classée comme remarquable dans l'étude du SSC



48/5 GESVES



**PV 348** WP 348

PV d'intérêt communal.

Première découverte du village de Strud niché au creux de la vallée en venant de Bonneville. Le périmètre du RGBSR remonte jusqu'à ce PV de même que le PIP proposé.



PVR 98 WP 98

Inscrire un PVR

Très belle découverte du village de Strud en venant de Bonneville. C'est un PV classé comme remarquable dans l'étude du SSC



LVR 96 WP 96 Inscrire une LVR. Le haut de la rue des Hayettes, empruntée par le chemin de grande randonnée, offre de superbes vues dominantes sur Strud et le paysage de la vallée du Strouvia. Les boisements tapissant les sommets des versants, accentuent les dénivelés et limitent joliment les zones agricoles.

On peut apercevoir le clocher d'Haltinne.

C'est un PV classé comme exceptionnel dans l'étude du SSC.





Un peu plus bas (WP 97) que le **PVR 96**, la vue sur le village est plus détaillée. Malheureusement une habitation construite au sud de la rue des Hayettes dans sa partie haute gâche le paysage. Il faudrait arrêter l'urbanisation de cette partie de la rue des Hayettes qui est d'ailleurs reprise en périmètre de grande sensibilité visuelle au SSC.



LVR 99 WP 99

Inscrire une LVR. Très jolie vue vers le village de Strud. C'est une LV classée comme exceptionnelle dans l'étude du SSC



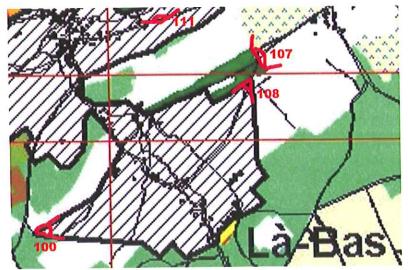


### H4 Là-Bas (zone de bonne valeur)

Le hameau, vu du bas, est plus joli (vues H4/2,3,4 et 6). Plusieurs éléments paysagèrement intéressants peuvent être cités:

- une lisière forestière très découpée (Bois d'Ohey et son prolongement vers l'ouest),
- la présence de tronçons de haies vives et l'aspect assez arboré du haut du village. La variété des essences d'arbres donnent, au printemps et à l'automne, une gamme de coloris très large (gamme de verts au printemps, d'ocres et de rouges (cerisiers) à l'automne),
- un habitat rural traditionnel homogène qui s'étire le long du versant, avec, comme point d'appel particulier, la fine tourelle du "Manoir".

(extrait de l'étude paysagère du SSC



La zone agricole de Là-Bas et reprise en grande partie comme périmètre de grande sensibilité paysagère au SSC.

Extrait de la carte des aires du SSC

**PV 100** WP 100

PV d'intérêt communal vers le hameau « Là-Bas » C'est un PV classé comme remarquable dans l'étude du SSC.





**PV 108** WP 108

PV d'intérêt communal. Jolie vue vers le "Manoir" avec sa tourelle en bordure du hameau « Là-Bas »

C'est un PV classé comme remarquable dans l'étude du SSC





(PV H2/2 de l'étude paysagère du SSC

**LV 111** WP 111 Cette LV illustre le paysage de la vallée du ruisseau de Strouvia entre Haltinne et Strud. Cette partie de la vallée est intégrée dans le PIP proposé et se trouve dans le périmètre de grande sensibilité visuelle du schéma de structure. C'est une LV classée comme remarquable dans l'étude du SSC



D'Haltinne à Strud, la vallée du Stroûvia se rétrécit et s'encaisse. Là où la vallée est encore large, le Stroûvia alimente quelques étangs puis, son cours plus sinueux s'enfonce au milieu d'une galerie arborée. Les versants, plus pentus, sont boisés ou sont soulignés par quelques talus arborés ou plantés de haies vives. Ce cadre de vue plus étroit, avec, en fond, le village de Strud offre des vues de qualité (H2/1 et 3).

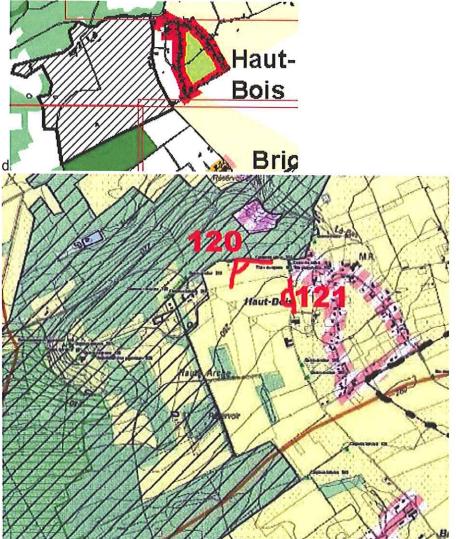
(extrait de l'étude paysagère du SSC)

### Supprimer le PIP existant sur le domaine des Hautes Arches.

La végétation masque les fermes qui font partie du domaine et lorsqu'on emprunte la rue de la Blanchisserie, les vues sont également souvent bouchées par la végétation. Il n'y a pas de vues d'ensemble.

Seules les vues vers l'église de Haut-bois et la zone agricole des Haute-Arches depuis la rue des Haut-Bois, sont intéressantes. (PV 120)

Le **Périmètre de grande sensibilité visuelle du plan SSC** qui couvre le domaine de Haute Arche, constitue une protection suffisante pour ce paysage d'autant qu'il recouvre la terre agricole entre le hameau et la limite arborée du domaine.



### H5 Domaine de Haute Arche (zone de bonne valeur)

Le Domaine de Haute Arche comprenait autrefois: le château (qui a brûlé en décembre 1993) et deux fermes.

La plus ancienne - la plus intéressante -, s'aperçoit de la rue des Chars (H5/1).

Les quatre tours d'angle qui clôturent une cour carrée étonnent le promeneur.

Cet élément du patrimoine, encore visible aujourd'hui, sera bientôt entièrement caché par diverses plantations résineuses (H5/3,4 et 5). Il s'agit de petits massifs triangulaires, artistiquement plantés aux points de convergence de drains (résineux âgés) mais qui forment, aujourd'hui, autant de barrières opaques et impénétrables à la vue.

Deux alignements de jeunes résineux (H5/2 et 6) vont, également, dans un avenir proche, barrer la vue aux visiteurs désireux d'entrevoir la ferme patrimoniale.

Leur présence exprime la volonté des propriétaires de s'isoler vis-à-vis de l'extérieur. Deux intérêts contradictoires apparaissent ainsi: l'un concerne la protection d'un patrimoine privé, l'autre a trait à la nécessité de garder, accessible à tous, un patrimoine commun.

extrait de l'étude paysagère du SSC)

### LV 120

### LV d'intérêt communal.

WP 120

Jolies vues vers l'église du hameau de Haut-bois et la zone agricole qui sépare le hameau du domaine masqué par les arbres.



**PV 121** WP 121



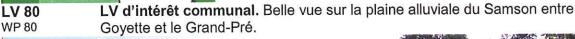
### Unités 8A-8B-8C : Vallée amont de la vallée du Samson (BV 464)

BV 464 : Bassin versant du SAMSON EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE STRUVIAUX (RUISSEAU DE STRUVIAUX EXCLU)

### PIP de la vallée du Samson et de l'ancienne Abbaye de Grand-Pré

Maintenir le PIP existant sur la vallée du Samson de la Goyette au Grand-Pré. Cette partie de la vallée du Samson, joliment décorée par les alignements d'arbres qui soulignent le cours d'eau, est essentielle dans le paysage que l'on découvre depuis la chaussée de Gramptinne. Cette zone fait partie du périmètre de grande sensibilité paysagère du SSC.

On découvre parfaitement la plaine alluviale depuis la LV 80 ou en partie de la LV 81. Les Tombes Faulx-les Tombes Le Tri



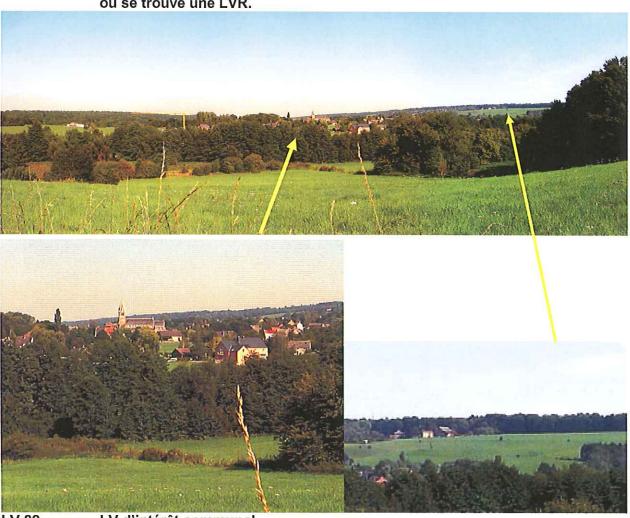


# LV 81 LV d'intérêt communal. WP 82 Relles vues vers Les Ton

Belles vues vers Les Tombes dont l'église constitue un point d'appel important, et sur la plaine alluviale du Samson actuellement inscrite en PIP.

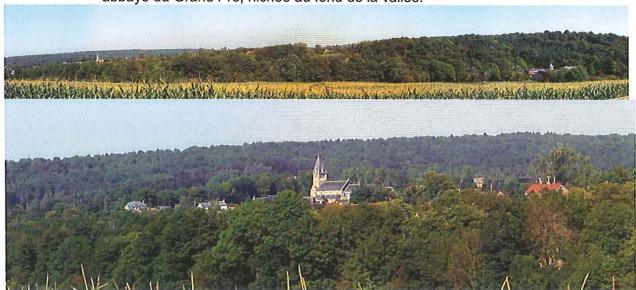
Cette partie de la vallée, jusqu'à l'ancienne abbaye du Grand-Pré, est importante dans le paysage et devrait être maintenue en PIP.

A droite de la vue, au sommet du versant, on repère la ferme de la Sart-Mère, où se trouve une LVR.



LV 82 LV d'intérêt communal.
WP 82 Jolies vues dominantes s

Jolies vues dominantes sur la vallée du Samson, le centre de « Les Tombes » dominé par son église de couleur ocre qui attire le regard et au sud sur l'ancienne abbaye du Grand Pré, nichée au fond de la vallée.





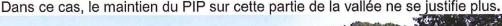






**PVR 78** WP 78

Inscrire un PVR. C'est la dernière vue ouverte qui subsiste depuis la N 942 sur le parc et les façades sud de l'ancienne abbaye de Grand Pré. La végétation qui borde le parc et la voirie, masque les autres vues. Dans ce cas, le maintien du PIP sur cette partie de la vallée ne se justifie plus.





#### LVR 77 et 75 (WP 77, 76, 75): Inscrire 2 LVR

L'une depuis le chemin d'accès à l'ancienne ferme de Sart-Mère prolongé par un sentier (LV 77), L'autre le long de l'impasse du Blancbou sur les hauteurs de « La Pologne » (LV 75).

Ces deux lignes de vues sont les dernières ouvertures de vue qui permettent de jouir de panoramas dominants exceptionnels sur la chavée de Faulx-les-Tombes. On y repère les zones

habitées de Faulx et Les Tombes séparées par la vallée du Samson qui coule au sein d'une plaine alluviale assez large qui se resserre au franchissement du Tige opposé.

Le paysage est varié, l'habitat est fortement présent.

Ce qui attire le regard dans cet ensemble paysager très vaste, ce sont les nombreux points d'appel comme les châteaux d'Arville, de Faulx et même de Mozet que l'on voit depuis la LV 75, pardelà l'échancrure de la vallée du Samson creusée dans le tige opposé boisé.

Le versant, jusqu'au centre ancien de Faulx, a été inscrit au SSC en périmètre de grande sensibilité paysagère.



#### LV 75 (WP 75)

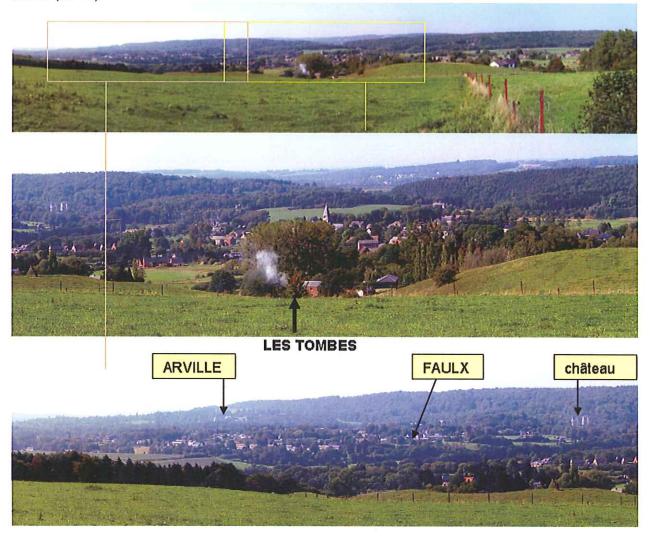


LV 75 (WP 76)





LV 77 (WP 77)



**PV 74** WP 74 PV d'intérêt communal. Jolie vue plongeante sur l'aval de la vallée du ruisseau de Wanet. Le paysage est harmonieux, sans être exceptionnel, grâce au contraste entre les deux versants de la vallée qu'on découvre de ce point haut : l'un herbager, l'autre boisé. En suivant la route de Jausse en contrebas, on ne ressent pas du tout ce contraste, d'autant que la végétation qui borde une grande partie de la voirie, réduit les ouvertures de vue. Actuellement, ce paysage est inscrit en PIP. PIP qui se prolonge sur le massif boisé qui tapisse le tige jusqu'à Strud. La zone agricole est reprise dans le périmètre de grande sensibilité paysagère du SSC.



**LV 73** WP 73 LV d'intérêt communal. Vue longue dominant « Les Tombes ». La vue est longue et embrasse la chavée jusqu'au tige opposé tapissé de boisements. On repère facilement la tranchée creusée en son sein par le Samson et à l'est, au dessus du versant, la grosse ferme de La Sart-Mère.

À l'ouest, on voit bien l'encaissement de la vallée du Samson avec l'étalement de Faulx sur le versant opposé.



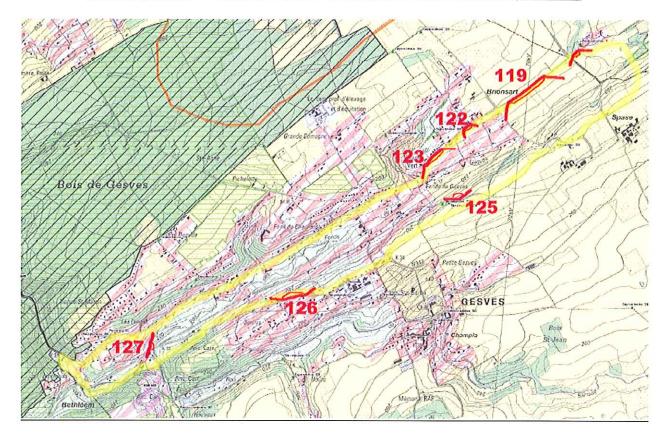


Supprimer le PIP existant sur le château de Faulx-les-Tombes.

Les boisements, dont une grande proportion de conifères, masquent en grande partie le château (PV 83). En hiver, en venant du nord par la chaussée de Gramptinne, on peut découvrir sa silhouette à travers les arbres dénudés. C'est un élément du paysage que l'on aperçoit dans les vues lointaines, mais le fait qu'on ne puisse pas mieux le découvrir depuis les voiries publiques nous incite à supprimer le PIP sur la zone de parc et d'inscrire une LV le long de la Chaussée de Gramptinne.



Le panneau touristique bleu ciel qui se trouve sur la droite de la chaussée à hauteur du parc du château de Faulx, n'est pas du tout intégré dans le site.



Unité 8 D : Vallée du ruisseau des Fonds de Gesves (BV 464)

#### PIP de la vallée du Ruisseau des Fonds de Gesves

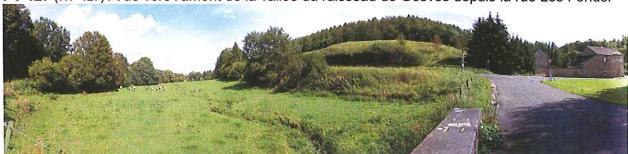
Inscrire un PIP sur la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves.

Cette chavée très harmonieuse a conservé un cadre champêtre avec de nombreux alignements d'arbres et des haies taillées ou libres bordant les chemins et talus aux formes irrégulières. Elle peut s'apprécier, pour autant que la végétation le permette, à partir de trouées subsistantes au sein de la zone d'habitat qui s'est développé de manière assez dispersée le long des voiries (LV 126 - PV 127 - LV 123 - LV 122 - LV 119). Le SSC a prévu des dispositions pour essayer de maintenir au maximum les ouvertures de vues vers ce paysage.

Le PIP proposé se prolonge jusqu'à Reppe (OHEY) d'où l'on jouit également de très jolies vues dominantes sur la vallée.

Soit on reprend le périmètre de grande sensibilité paysagère du SSC qui remonte jusqu'aux voiries et inclus ainsi les différents PV et LV ci-dessous, soit on l'agrandit un peu sur les boisements de versants à la hauteur de Bizonzon, soit on se limite aux zones d'espaces verts et aux zones agricoles de la vallée en y incluant toutefois les zones d'habitat très lâche qui interrompent le couloir verdoyant de cette vallée et dont l'habitat est bien intégré; Je penche vers la deuxième solution.

PV 127 (WP 127): Vue vers l'amont de la vallée du ruisseau de Gesves depuis la rue Les Fonds.



LV 126
WP 126
WP 126
LV d'intérêt communal. Il faudrait maintenir l'ouverture de vue sur la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves le long de la chaussée de Gramptinne.



LV 123 (WP 123): ouverture de vue sur la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves, qui subsiste au sein de la zone d'habitat à caractère rural de la rue de Brionsart.



LV 122 (WP 122): autre ouverture de vue sur la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves au sein de la zone d'habitat à caractère rural mais cette fois, le long de la rue de Reppe.



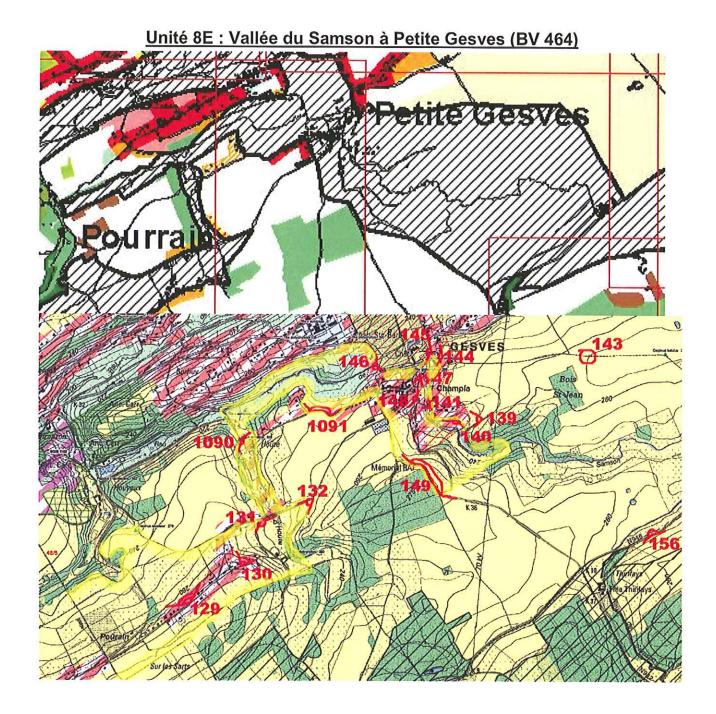
LVR 119 (WP 119): Inscrire une LVR.

Lorsqu'on quitte la zone d'habitat de Gesves par la rue de Reppe, on jouit d'une très jolie vue sur la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves. On se trouve en zone agricole.



LV 125 (WP 125): Depuis la rue Bourgmestre René Bouchat, en zone agricole. On voit clairement en face les rues de Brionsart et de Reppe qui escaladent le versant opposé





#### PIP de Petite Gesves - Champia et Poûrain

Inscrire un nouveau PIP qui englobe le centre ancien de Petite Gesves, et les vallées encaissées du Samson et du ruisseau d'Houte.

Le paysage de cette partie de la vallée a un cachet particulier certainement lié à l'encaissement assez rapide de la vallée du Samson (LV 149). Le cours d'eau, souligné par des peupliers, ondule au sein de sa plaine alluviale limitée par des versants pentus où les ruptures de pentes parfois importantes sont arborées (PV 140-148-146-1091). Son affluent, le ruisseau d'Houte présente également cette physionomie de vallée encaissée, mais elle est plus étroite. (PV 1090-131-132) Étendre le PIP jusqu'à Poûrain sur la chavée qui sépare les villages de Sorinne-la-Longue et le hameau de Poûrain. On se trouve en face d'un paysage très harmonieux typiquement condruzien avec les deux villages qui se font face, allongés sur les tiges, de part et d'autre de la jolie chavée. Ce PIP se prolonge dans la commune d'Assesses. (PV 129-130)

Cette partie de la vallée est reprise comme zone de grande valeur dans l'étude paysagère de la phase 1 du schéma de structure. Elle fait partie d'un périmètre de grande sensibilité visuelle du schéma de structure qui englobe la plaine alluviale du Samson de Francesse jusqu'à Houyou. La vallée du Samson à Petite Gesves est inscrite en périmètre de RGBSR depuis 2003

Cela n'a pas empêché quelques fausses notes dans le paysage, comme la nouvelle construction d'un rouge orangé qui attire le regard lorsqu'on se trouve à la **LV 139**.

Le château de Petite Gesves et son parc ne sont pas inclus dans le PIP. Les boisements et le mur qui entoure le parc, limitent les vues. Même depuis les grilles d'entrée, la vue n'est que très partielle. (PV 144-145)

**LV 149** WP 149

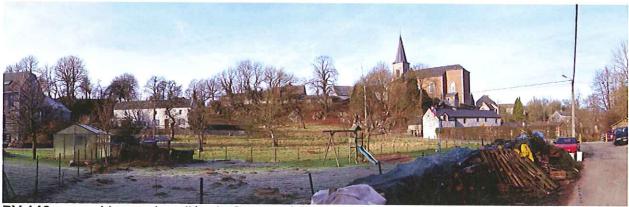


PV 140 La vallée du Samson à Champia avec les talus arborés qui la bordent WP 140



PV 148

L'église de Petite Gesves, dominant la vallée du Samson et le village depuis son éperon rocheux



PV 146

Vue sur la vallée du Samson à la sortie du parc du château.



**LV 1091** WP 1091

LV sur la vallée du Samson en aval de Petite Gesves et sur l'église du village.



PV 1090 Jolie vue sur la vallée du ruisseau d'Houte (l'aval)



**PV 131** WP 131

Jolie vue sur la vallée du ruisseau d'Houte (l'amont)



**PV 132** WP 132

Jolie vue sur la vallée du ruisseau d'Houte (l'amont)



**PVR 129** 

Inscrire un PVR.

À l'ouest on découvre Sorinne-la-Longue qui s'étire au sommet du Tige qui fait face à celui de Poûrain. Entre les deux, la vaste chavée drainée par le ruisseau du Fond des Vaux qui rejoint le Samson dans sa partie encaissée aux versants boisés près de Houyoux.

Au nord-est, on découvre les zones bâties de Gesves.







PV d'intérêt communal. Au sein de la zone d'habitat de Poûrain subsiste une percée assez jolie vers l'église de Petite Gesves avec à l'arrière-plan sur la crête, le hameau de Space.



Les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le paysage bâti et non bâti. La tonalité presque orange de la nouvelle construction située sur le versant opposé, attire bien trop le regard que pour considérer que son intégration soit réussie.



PV 144-145 Vues sur le château de Petite Gesves qu'on ne voit que partiellement à travers la végétation





PV 141-147 Jolies vues vers l'église de Petite Gesves qui domine la vallée WP 141





**LV 143** WP 143

LV panoramique balayant le paysage sur 360°.

On découvre Petite Gesves, Sorée, l'ancien couvent de Francesse et de nombreuses fermes pas toujours bien intégrées au sein de la campagne de Borsu qui se prolonge jusqu'à Ohey.





## Unité 8G : Amont de la vallée du Samson (BV 464)

LV 156

LV d'intérêt communal. Jolie vue sur le Samson qui s'enfonce dans le plateau agricole, souligné par un alignement d'arbres,

